

DÉCISIONS

DÉCISION EUAVSEC-SOUTH SUDAN/1/2012 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 10 août 2012

relative à la nomination du chef de la mission PSDC de l'Union européenne concernant la sûreté aérienne au Soudan du Sud (EUAVSEC- South Sudan)

(2012/487/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2012/312/PESC du Conseil du 18 juin 2012 concernant la mission PSDC de l'Union européenne relative à la sûreté aérienne au Soudan du Sud ⁽¹⁾, et notamment son article 9, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2012/312/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions pertinentes aux fins du contrôle politique et de la direction stratégique de la mission EUAVSEC-South Sudan, y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Lasse ROSENKRANDS CHRISTENSEN chef de la mission EUAVSEC-South Sudan jusqu'au 18 janvier 2014,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Lasse ROSENKRANDS CHRISTENSEN est nommé chef de la mission PSDC de l'Union européenne relative à la sûreté aérienne au Soudan du Sud (EUAVSEC-South Sudan) jusqu'au 18 janvier 2014.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 10 août 2012.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

O. SKOOG

⁽¹⁾ JO L 158 du 19.6.2012, p. 17.